

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT en Île-de-France

Méthodologie :

enquête électronique menée pour la CAPEB Île-de-France par l'Institut Supérieur des Métiers en janvier 2025. Échantillon de 534 entreprises redressé par la taille.

LA CHUTE DE L'ACTIVITÉ S'ACCÉLÈRE

Durant le quatrième trimestre 2024, la baisse d'activité s'est étendue et concerne désormais 61% des entreprises artisanales du Bâtiment d'Île-de-France (cette part était de 54% au trimestre précédent).

Les marchés des particuliers, du neuf et de la rénovation sont particulièrement touchés. Comme le trimestre précédent, les activités d'aménagement paysager, de couverture, de la charpente ainsi que le marché de la rénovation énergétique tirent un peu mieux leur épingle du jeu.

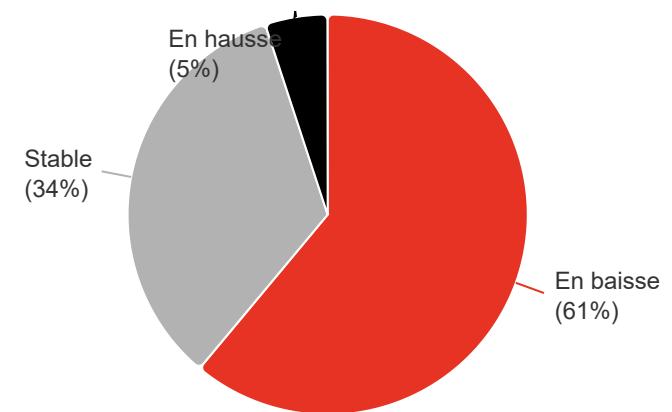
Aucune embellie n'est en vue : les perspectives d'activité du prochain trimestre sont majoritairement pessimistes. La confiance des artisans du Bâtiment quant aux perspectives de leur entreprise baisse (avec une note moyenne de 5/10 au lieu de 6/10 précédemment).

Sur une échelle de 1 à 10,
quel est votre degré de confiance
sur les perspectives de votre entreprise ?

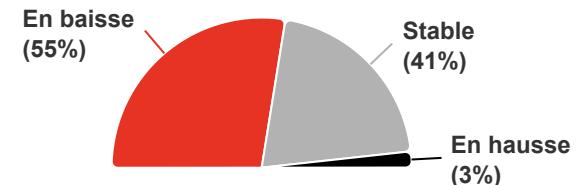
5,0

Médiane

Depuis les trois derniers mois (octobre-novembre-décembre), votre activité vous paraît-elle ?



Comment se profile votre activité
pour les trois prochains mois ?



LA MOITIÉ DES ENTREPRISES SONT EN SOUS-CHARGE DE TRAVAIL

La moitié des entreprises artisanales du Bâtiment sont en sous-charge de travail, une situation qui a perduré toute l'année 2024.

La durée du carnet de commandes s'amenuise : elle est de "un mois tout au plus" pour la moitié des entreprises (au lieu de 2 mois au trimestre précédent).

Les entreprises de plus de 5 salariés résistent mieux : seules 32% sont en sous-charge d'activité. La moitié d'entre elles ont trois mois de visibilité sur leur carnets de commandes.

En conséquence, les difficultés de trésorerie progressent : elles concernent désormais la moitié des entreprises (au lieu de 42% au 3^{ème} trimestre).

Rencontrez-vous actuellement des difficultés de trésorerie ?

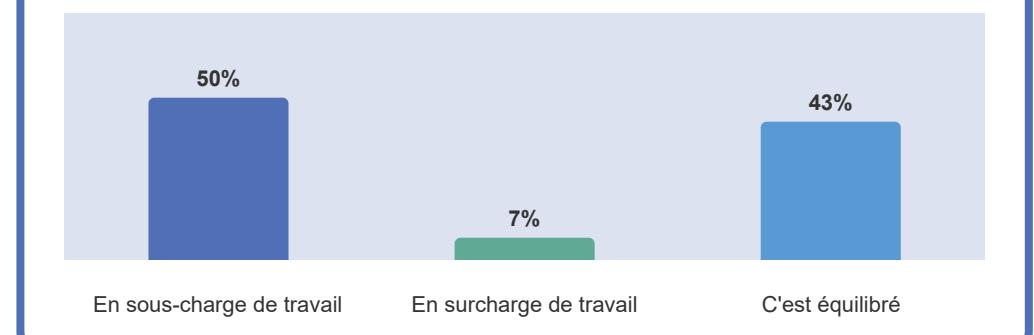
50%

Oui

Durée du carnet de commandes
(médiane, en mois)

1,0

Compte-tenu de vos moyens humains et matériels, dans quelle situation êtes-vous actuellement par rapport à votre capacité de production ?



CALME PLAT SUR L'EMPLOI SALARIÉ

Les entreprises artisanales du Bâtiment ont protégé leurs emplois tout au long de l'année 2024, malgré le ralentissement de l'activité : au 4^{ème} trimestre, l'emploi salarié a été stable dans 84% des entreprises (80% au 3^{ème} trimestre). 7% des entreprises ont procédé à des embauches nettes, 6% à des licenciements nets. Aucune embellie n'est prévue pour le début d'année 2025 : 86% des entreprises prévoient un maintien des effectifs.

Dans ce contexte, les tensions habituelles du marché de l'emploi diminuent : la part des emplois urgents concerne désormais 15% des entreprises employeuses (19% au 3^e trimestre).

Avez-vous des emplois non pourvus ?

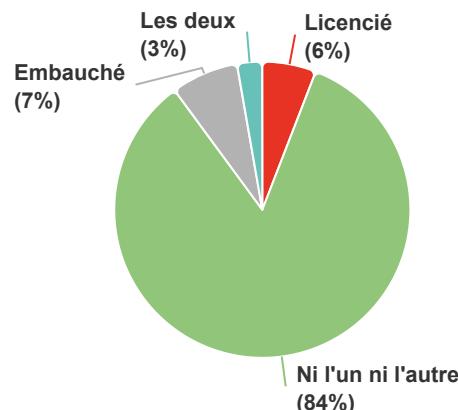
Ensemble des
entreprises

8%

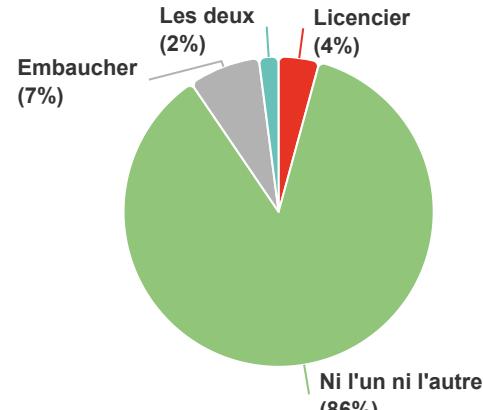
Entreprises
employeuses

15%

Depuis les 3 derniers mois,
avez-vous ?



Dans les 3 prochains mois,
envisagez-vous de :



LIMITATION DU PÉRIPHÉRIQUE À 50 KM/H : LA MOITIÉ DES ENTREPRISES IMPACTÉES

Depuis le 1er octobre 2024, la vitesse autorisée sur le périphérique est passée de 70 km/h à 50 km/h. Cette mesure impacte la moitié des entreprises dont le temps de trajet quotidien s'est allongé (en majorité de 30min à 1 heure).

En conséquence, 4 entreprises sur 10 refusent des chantiers, ce qui a une incidence directe sur le chiffre d'affaires.

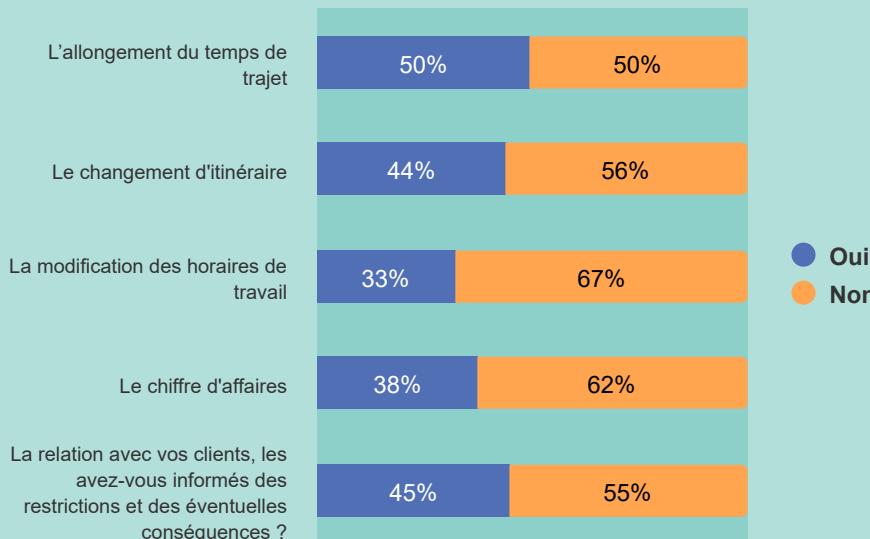
La réduction de la vitesse autorisée semble avoir plus d'impact que l'aménagement de voie de covoiturage et de mobilité douce sur le périphérique.

Hausse moyenne du temps de trajet quotidien

56%

De 30 min à 1 heure

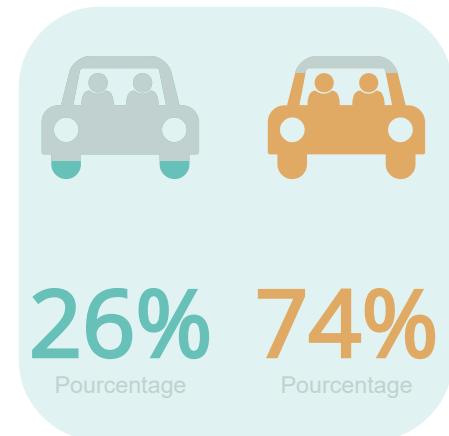
La baisse de la vitesse sur le périphérique à 50km/h a-t-elle eu un impact sur l'organisation de vos chantiers, concernant :



L'aménagement des voies covoiturage et mobilité douce sur le périphérique a-t-il un impact sur votre activité ?

Oui

Non



27% DES ENTREPRISES PRENNENT MOINS SOUVENT LE PÉRIPHÉRIQUE

Suite à cette mesure, les entreprises impactées ont pris différentes mesures :

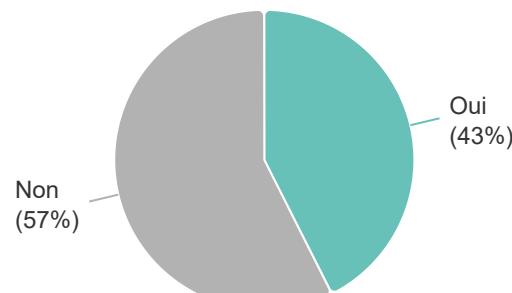
- 62% des dirigeants ont sensibilisé leurs salariés quand à la nouvelle limitation de vitesse sur le périphérique.
- Deux entreprises sur cinq déclarent prendre moins le périphérique depuis ces nouvelles mesures, quelle que soit la taille de l'entreprise. Les difficultés de circulation et de stationnement sont les principales causes de ce choix.
- 83% vont limiter les chantiers parisiens.

Entreprises impactées : avez-vous sensibilisé vos salariés à la limitation de vitesse sur le périphérique ?

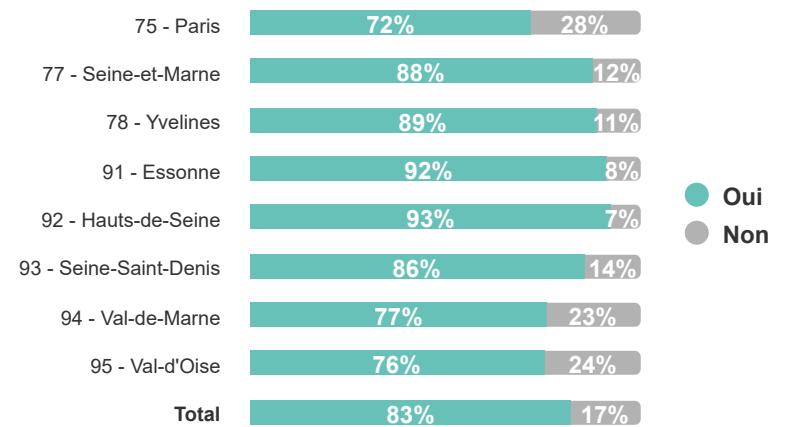
62%

Oui

Entreprises impactées : prenez-vous moins souvent le périphérique depuis cette mesure ?



Entreprises impactées : avez-vous l'intention de limiter l'acceptation de chantiers parisiens suite à ces restrictions, selon la localisation de l'entreprise ?



55% DES ENTREPRISES ONT AU MOINS UN VÉHICULE AUTORISÉ DANS LES ZFE

Depuis le 5 novembre 2024, la Ville de Paris a mis en place une Zone à Trafic Limité (ZTL) dans le centre de Paris : 48% des entreprises interrogées ont été informées de cette mise en place. En parallèle, depuis le 1er janvier 2025, les véhicules Crit'Air 3 sont interdits de circuler dans les Zones à Faible Émission (ZFE).

Les entreprises franciliennes, qui détiennent en moyenne 1.9 véhicules, ont majoritairement anticipé cette mesure : près de la moitié des véhicules détenus sont Crit'Air 2. **20% des entreprises détiennent néanmoins uniquement des véhicules non autorisés dans les ZFE.**

Ces mesures sont plus impactantes que la limitation de la vitesse sur le périphérique. Globalement, ces dispositifs vont avoir un impact pour 6 entreprises sur 10, 56% des entreprises prévoient de refuser des chantiers, au risque d'entraîner un recul du chiffre d'affaires.

Les entreprises parisiennes et des Hauts-de-Seine sont les plus impactées : respectivement 61% et 73% vont refuser des chantiers.

Les salariés de 16% des entreprises empruntent davantage un autre moyen de transport pour se rendre sur les chantiers parisiens. Très peu d'entreprises ont envisagé de mettre en place une solution pour permettre à leurs salariés de dormir sur place et d'éviter les désagréments de la route (3%).

Quelles sont les conséquences de ces zones (ZFE/ZTL) sur l'organisation de vos chantiers ?

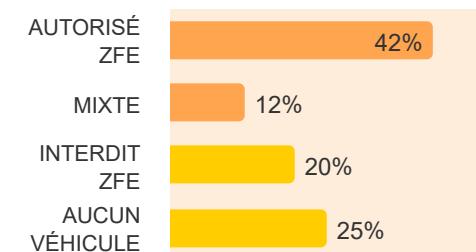
L'allongement du temps de trajet	57%	43%
Le changement d'itinéraire	55%	45%
L'activité (refus de chantiers)	56%	44%
La modification des horaires de travail	35%	65%
Le chiffre d'affaires	52%	48%
Dans la relation avec vos clients, les avez-vous informés des restrictions et des éventuelles conséquences ?	52%	48%

Avez-vous envisagé de mettre en place une solution pour permettre à vos salariés de dormir sur place et d'éviter ainsi de devoir prendre la route tôt ?

● Oui
● Non

3%
Oui

Répartition des entreprises selon les vignettes Crit'Air de leur parc automobile



Depuis la création de ces zones, vos salariés utilisent-ils plus les transports en commun ou autres moyens de transport pour se rendre sur vos chantiers parisiens ?

16%
Oui